

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 13 février 2017, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Thérèse Hudon
M. le conseiller Michael O'Dowd
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Martin Guevremont
M. le conseiller André Besner
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Michèle Archambault

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

170213-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 13 février 2017
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil
 - 6.1.1 Nomination maire suppléant – Période du 1^{er} mars 2017 au 31 mai 2017
 - 6.1.2 Aide financière à l'École secondaire du Mont-Bruno – Cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire
 - 6.1.3 Rapport verbal du maire sur la suspension sans solde d'un cadre conformément à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*
 - 6.2. Direction générale - *Aucun*
 - 6.3. Communications - *Aucun*
 - 6.4. Ressources humaines
 - 6.4.1 Embauche d'un Chef division à la Direction du génie

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.5. Finances
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses
 - 6.5.2 Adjudication d'un contrat de rehaussement de l'infrastructure technologique – Volet serveurs, stockage et télécommunication – APP-SP-16-57
 - 6.5.3 Autorisation d'utilisation de la réserve pour projets spéciaux 2017 provenant de l'excédent accumulé affecté
 - 6.5.4 Autorisation d'utilisation de la réserve pour l'achat de terrains provenant de l'excédent accumulé affecté
 - 6.5.5 Autorisation d'utilisation de la réserve du fonds vert provenant de l'excédent accumulé affecté
 - 6.5.6 Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté
- 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Février 2017
 - 6.6.2 Autorisation au Centre d'action bénévole les P'tits bonheurs à vendre le journal L'Itinéraire à la Place du Village
 - 6.6.3 Adoption de la politique culturelle et patrimoniale ainsi que du plan de développement et d'action et signature de l'entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications
 - 6.6.4 Autorisation de signature pour la cession du lot 2 451 863 – Sentier Oka/Mont-Saint-Hilaire
- 6.7. Développement urbain
 - 6.7.1 à 6.7.3 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.7.4 Lotissement – Parc d'affaires Gérard-Filion – Tracé des rues Parent et Léo-Pariseau et augmentation de la largeur des bandes riveraines du ruisseau des Frères – Autorisation de signature
 - 6.7.5 Adoption de la politique de l'arbre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- 6.8. Greffe et contentieux - *Aucun*
- 6.9. Travaux publics
 - 6.9.1 Adjudication d'un contrat d'entretien général des espaces verts et parcs (lots A, B et C) – APP-SP-17-01
 - 6.9.2 Adjudication d'un contrat de service de transport en vrac par camion pour l'année 2017
 - 6.9.3 Installation de panneaux d'arrêt sur diverses rues
 - 6.9.4 Installation de panneaux d'interdiction d'arrêt, sauf pour autobus, face au 305, boulevard Seigneurial Ouest
 - 6.9.5 Installation de panneaux d'interdiction de stationnement du côté sud-ouest du 1149, rue Marie-Victorin

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.10. Génie
 - 6.10.1 Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand
 - 6.10.2 Approbation de la programmation TECQ 2014 à 2018 et autorisation à la Direction du génie et à tout consultant externe mandaté par la Ville à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1. Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2017
 - 7.2. Avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement C. 9-1 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique* afin d'y modifier le montant de l'amende relative au stationnement hivernal
 - 7.3. Adoption du *Règlement 2017-5 établissant le programme d'entretien routier 2017 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - 7.4. Adoption du *Règlement 2017-3 décrétant des dépenses pour les infrastructures, les applications ainsi que la gestion de l'informatique et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - 7.5. Adoption du *Règlement URB-UC2012-003 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2012 afin de rendre admissible aux usages conditionnels la zone IA 583 et d'y autoriser les usages « Service d'envoi de marchandise ou de transport par camion » et « Comptoir postal ou service de messagerie occupant 150 m2 ou plus de superficie de plancher »*
 - 7.6. Adoption du *Règlement URB-PU2009-004 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2009 afin d'y ajouter un secteur d'affectation mixte pour permettre l'implantation d'un centre de santé thermique (spa) avec ou sans hébergement*
 - 7.7. Adoption du *Règlement URB-Z2009-059 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2009 afin d'abroger la zone HA-613 et le tableau des spécifications de cette zone, créer la zone CB-613, ajouter le tableau des spécifications qui s'y rattache et modifier le nom de la classe d'usage C6-01-03 (centre de santé avec hébergement)*
 - 7.8. Avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2009* afin d'ajouter une section particulière applicable aux terrains de la zone HA 712 adjacents aux limites du Parc national du Mont-Saint-Bruno
 - 7.9. Adoption *Projet de règlement URB-PIIA2009-008 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2009 afin d'ajouter une section particulière applicable aux terrains de la zone HA 712 adjacents aux limites du Parc national du Mont-Saint-Bruno*

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 19 janvier 2017, le cas échéant – Aucun*
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire d'agglomération du 16 février 2017
9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet Skyspa – Brève présentation du projet par le promoteur – Sondage auprès de citoyens et acceptabilité sociale – Procédure suivie pour l'adoption de la modification du plan et du règlement de zonage – Emplacement du site – Bail ou acquisition de terrain - Consultation du 29 janvier 2017 sur la modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage et accès au compte rendu – Documents relatifs au projet – Retombées économiques pour la municipalité – Évaluation et calculs de taxes sur la valeur du terrain, bâtiment et infrastructures – Demande de vigilance avec l'implantation d'un tel projet sur le terrain de la municipalité;
- Skibus – Publicité à modifier pour inclure le ski de fond – Demande pour modifier le parcours pour y inclure un arrêt au Parc national pour le ski de fond;
- Plan d'urbanisme et plans particuliers – Consultation publique – Accessibilité à tous les documents y afférents;
- Gestion de projets prévus au PTI et utilisation de logiciels pour la gestion des coûts;
- Association des propriétaires de St-Bruno – Demande d'étude sur la pertinence pour la municipalité de faire partie de l'agglomération de Longueuil;
- Manœuvres dangereuses lors des opérations de déneigement rapportées;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Appui dans les démarches de la municipalité dans la campagne « On paie trop pour Longueuil ! » - Invitation à l'opposition à faire part de sa position sur ce dossier;
- Suivi effectué relativement à l'adoption d'une résolution par le conseil le 5 décembre dernier intitulée « Demande – Adoption par le conseil d'agglomération d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de l'agglomération »;
- Agrile du frêne – Demande d'aide sur le programme d'aide aux citoyens pour la replantation d'arbres abattus – Statistiques quant au nombre d'arbres abattus et à abattre prévu dans le rapport de la Ville;
- Évaluation des immeubles commerciaux.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 13 février 2017

170213-3

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2017 AU 31 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de nommer madame Michèle Archambault, à titre de maire suppléant, pour la période s'étendant du 1^{er} mars 2017 au 31 mai 2017.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170213-4

AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO – CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES DES ÉLÈVES DE 5^E SECONDAIRE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno pour la remise d'une bourse lors de la cérémonie de fin d'études des élèves du 5^e secondaire 2017 qui se tiendra le 9 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT VERBAL DU MAIRE SUR LA SUSPENSION SANS SOLDE D'UN CADRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 52 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Conformément à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Martin Murray fait rapport verbal au conseil sur la suspension sans solde d'un employé cadre.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

170213-5 EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION À LA DIRECTION DU GÉNIE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Alfonso Carlos Suarez Rodriguez au poste de Chef de division à la Direction du génie à compter du 27 février 2017, le tout selon les conditions prévues à la Politique du personnel cadre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et ce, pour une période d'essai de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-6 AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 1^{er} février 2017 de 2 825 056,40 \$ incluant les charges salariales de 532 170,57 \$ pour les périodes 02 à 05, la liste des chèques émis pour une somme de 1 098 314,71 \$, ainsi que la liste des paiements par débit direct de 494 001,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-7 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE REHAUSSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE – VOLET SERVEURS, STOCKAGE ET TÉLÉCOMMUNICATION – APP-SP-16-57

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de rehaussement de l'infrastructure des serveurs, au plus bas soumissionnaire conforme, à IT2 GO Solutions, selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 144 821,34 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-16-57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-8 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR PROJETS SPÉCIAUX 2017 PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour projets spéciaux 2017 provenant de l'excédent accumulé affecté de 449 500 \$ pour le financement des projets spéciaux 2017.

Votes pour : 6
Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

170213-9 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR L'ACHAT DE TERRAINS PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour l'achat de terrains provenant de l'excédent accumulé affecté de 110 000 \$ pour le financement du projet de relocalisation de la gare.

Votes pour : 5
Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170213-10 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE DU FONDS VERT PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve du fonds vert provenant de l'excédent accumulé affecté pour 125 000 \$ pour la réalisation du projet de mise en œuvre du plan de conservation des milieux humides et naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-11 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'approprier une somme de 31 300 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour le financement du projet de bannissement des sacs de plastique à usage unique.

Votes pour : 5
Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170213-12 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – FÉVRIER 2017

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Club Optimiste Mont-Bruno (Le Manoir)	530 \$	Pour l'organisation d'une soirée au Centre Marcel-Dulude dans le cadre de la levée de fonds annuelle de l'organisme, le 11 février 2017	
Fondation des maladies du cœur	530 \$	17 ^e Salon des vins de la Montérégie devant se tenir au Centre Marcel-Dulude, le 5 avril 2017.	

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Minta Saint-Bruno	800 \$	Marche Minta dans les rues de Saint-Bruno-de-Montarville, devant se tenir le 6 mai 2017.	Prêt d'équipement et de services : transport, montage/démontage, prêt d'un système de son, chaises, etc.
Meublétout	1 200 \$	Pour le service de récupération et de recyclage de meubles à Saint-Bruno-de-Montarville	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-13 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES P'TITS BONHEURS À VENDRE LE JOURNAL L'ITINÉRAIRE À LA PLACE DU VILLAGE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser la vente du journal L'itinéraire à la Place du Village, conformément à l'article 2 et au paragraphe a) du sous-article 4.1 du *Règlement D. 9-2 sur la distribution de circulaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-14 ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE AINSI QUE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adopter la politique culturelle et patrimoniale ainsi que le plan de développement culturel de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et d'autoriser madame Hélène Vanier, chef de division Culture et Patrimoine, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-15 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CESSION DU LOT 2 451 863 - SENTIER OKA/MONT-SAINT-HILAIRE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le projet d'acte de cession pour le lot 2 451 863 situé sur le Grand Boulevard Est; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte ainsi que tout autre document aux fins de donner suite au projet de sentier Oka/Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170213-16 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-17 LOTISSEMENT - PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION - TRACÉ DES RUES PARENT ET LÉO-PARISEAU ET AUGMENTATION DE LA LARGEUR DES BANDES RIVERAINES DU RUISSEAU DES FRÈRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la modification du tracé des rues Léo-Pariseau, Parent et Marie-Victorin ainsi que l'élargissement des bandes riveraines tel que présenté sur le plan du projet de lotissement, sous la minute 7625, préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, et ce, modifiant la résolution n° 160822-44 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 22 août 2016;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, le plan de lotissement et tout autre document afférent et nécessaire à la conclusion de cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-18 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter la politique de l'arbre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville de janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ESPACES VERTS ET PARCS (LOTS A, B ET C) – APP-SP-17-01

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat d'entretien général des espaces verts et parcs, pour l'année 2017, avec quatre (4) années d'option de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Services paysagers Martin Gagné inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant annuel approximatif de 133 368 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-17-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170213-20 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE TRANSPORT EN VRAC PAR CAMION POUR L'ANNÉE 2017

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service de transport en vrac par camion pour l'année 2017, à Poste de camionnage en vrac région 06 inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant annuel approximatif de 45 000 \$, incluant les taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-21 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR DIVERSES RUES

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt sur diverses rues, à savoir :

- Deux (2) panneaux, sur le Grand Boulevard Ouest, à l'intersection de la rue des Pleurotes, soit un dans chaque direction;
- Deux (2) panneaux, sur la rue des Tilleuls, à l'intersection de la rue du Ruisseau, soit un dans chaque direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-22 INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION D'ARRÊT, SAUF POUR AUTOBUS, FACE AU 305, BOULEVARD SEIGNEURIAL OUEST

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'installation, conformément au guide d'aménagement des arrêts d'autobus du Réseau de transport de Longueuil, de panneaux d'interdiction d'arrêt, sauf pour autobus, sur une distance de 30 mètres avant l'arrêt d'autobus, face au 305, boulevard Seigneurial Ouest et de cinq (5) mètres après cette même adresse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-23 INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ SUD-OUEST DU 1149, RUE MARIE-VICTORIN

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur une longueur de cinq (5) mètres du côté sud-ouest de l'entrée charretière du 1149, rue Marie-Victorin afin de faciliter la sortie des camions-remorques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170213-24 ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET SAINT-BASILE-LE-GRAND

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adopter le Budget 2017 de 1 736 009 \$ de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand (RIAEU) comportant une quote-part de 559 068 \$ pour la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, tel qu'il appert de sa résolution n° 16-69, et conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-25 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014 À 2018 ET AUTORISATION À LA DIRECTION DU GÉNIE ET À TOUT CONSULTANT EXTERNE MANDATÉ PAR LA VILLE À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'approuver la programmation TECQ 2014 à 2018 du 28 décembre 2016, et d'autoriser la Direction du génie et tout autre consultant externe mandaté par la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-26 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER LES FRAIS DE REFINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2017.

170213-27 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT C. 9-1 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN D'Y MODIFIER LE MONTANT DE L'AMENDE RELATIVE AU STATIONNEMENT HIVERNAL

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le *Règlement C. 9-1 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique* afin d'y modifier le montant de l'amende relative au stationnement hivernal.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170213-28 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-5 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2017 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2017-5 établissant le programme d'entretien routier 2017 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-29 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-3 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LES INFRASTRUCTURES, LES APPLICATIONS AINSI QUE LA GESTION DE L'INFORMATIQUE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2017-3 décrétant des dépenses pour les infrastructures, les applications ainsi que la gestion de l'informatique et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170213-30 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-UC2012-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2012 AFIN DE RENDRE ADMISSIBLE AUX USAGES CONDITIONNELS LA ZONE IA 583 ET D'Y AUTORISER LES USAGES « SERVICE D'ENVOI DE MARCHANDISE OU DE TRANSPORT PAR CAMION » ET « COMPTOIR POSTAL OU SERVICE DE MESSAGERIE OCCUPANT 150 M² OU PLUS DE SUPERFICIE DE PLANCHER »

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-UC2012-003 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2012 afin de rendre admissible aux usages conditionnels la zone IA 583 et d'y autoriser les usages « Service d'envoi de marchandise ou de transport par camion » et « Comptoir postal ou service de messagerie occupant 150 m² ou plus de superficie de plancher »*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 7

Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170213-31 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-PU2009-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2009 AFIN D'Y AJOUTER UN SECTEUR D'AFFECTATION MIXTE POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE SANTÉ THERMALE (SPA) AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-PU2009-004 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2009 afin d'y ajouter un secteur d'affectation mixte pour permettre l'implantation d'un centre de santé thermique (spa) avec ou sans hébergement*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Michael O'Dowd, et RÉSOLU de reporter l'adoption de ce règlement afin de tenir compte des multiples questions et commentaires défavorables émis par les citoyens lors des deux consultations publiques tenues sur le changement d'affectation de résidentielle à mixte dans le règlement relatif au plan d'urbanisme et ceci aux motifs que le changement demandé par la Ville au SAD n'a pas fait l'objet de présentation préalable au conseil et qu'aucune discussion sur l'ensemble du dossier n'a pu être faite en session de travail, malgré les nombreuses demandes faites par courriel et en séance publique à cet effet. Les demandes portaient entre autres sur le processus décisionnel lui-même et la présentation d'une analyse financière complète afin de comparer les avantages et inconvénients d'un tel changement au plan d'urbanisme et ceci au motif que le terrain appartient à tous les Montarillois et qu'ils sont en droit d'avoir les réponses à leurs questions sur le manque de transparence du processus appliqué dans ce dossier, les coûts assumés par la municipalité, les éventuels revenus de taxes et les impacts sur la circulation et le développement résidentiel du quartier avant que la modification au règlement sur l'urbanisme soit adoptée.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE. LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170213-32

ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2009-059 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2009 AFIN D'ABROGER LA ZONE HA-613 ET LE TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE CETTE ZONE, CRÉER LA ZONE CB-613, AJOUTER LE TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS QUI S'Y RATTACHE ET MODIFIER LE NOM DE LA CLASSE D'USAGE C6-01-03 (CENTRE DE SANTÉ AVEC HÉBERGEMENT)

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le Règlement URB-Z2009-059 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2009 afin d'abroger la zone HA-613 et le tableau des spécifications de cette zone, créer la zone CB-613, ajouter le tableau des spécifications qui s'y rattache et modifier le nom de la classe d'usage C6-01-03 (centre de santé avec hébergement), tel que présenté, avec dispense de lecture.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Michael O'Dowd, et RÉSOLU de reporter l'adoption de ce règlement afin de tenir compte des multiples questions (dont celle sur le spot zoning) et commentaires défavorables émis par les citoyens lors des deux consultations publiques de décembre et de janvier afin de modifier le tableau de spécifications et la classe d'usages dans le règlement de zonage et ceci aux motifs que le changement demandé par la Ville à l'agglomération pour le SAD a été effectué sans l'approbation préalable du conseil et qu'en ayant procédé ainsi, on évite par le fait même une demande d'approbation référendaire en invoquant une obligation de concordance qui ne correspond pas aux délais permis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tel que décrit à l'article 59.5, ce qui va à l'encontre des droits des citoyens de Saint-Bruno qui sont les propriétaires du terrain et témoigne d'un manque de respect pour les citoyens qui se sont déplacés lors des 2 consultations.

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE. LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

170213-33

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE URB-PIIA2009 AFIN D'AJOUTER UNE SECTION PARTICULIÈRE APPLICABLE AUX TERRAINS DE LA ZONE HA 712 ADJACENTS AUX LIMITES DU PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2009* afin d'ajouter une section particulière applicable aux terrains de la zone HA 712 adjacents aux limites du Parc national du Mont-Saint-Bruno.

170213-34

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-PIIA2009-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE URB-PIIA2009 AFIN D'AJOUTER UNE SECTION PARTICULIÈRE APPLICABLE AUX TERRAINS DE LA ZONE HA 712 ADJACENTS AUX LIMITES DU PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement URB-PIIA2009-008 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2009 afin d'ajouter une section particulière applicable aux terrains de la zone HA 712 adjacents aux limites du Parc national du Mont-Saint-Bruno*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Thérèse Hudon, APPUYÉ par Michael O'Dowd, et RÉSOLU de reporter l'adoption de ce projet de règlement pour les motifs suivants :

- *Le document n'a été transmis aux membres du conseil que jeudi en fin d'après-midi, donc après la période fixée par le nouveau règlement de régie interne et que par le fait même, aucune discussion sur la résolution n'a été tenue entre les membres du conseil ce qui contrevient clairement au supposé engagement de transparence maintes fois évoqué par le parti montarvillois;*
- *Le projet de résolution contient plusieurs points nébuleux qui peuvent être sujets à interprétation, une interprétation laissée au CCU;*
- *Le projet de résolution peut mener de façon détournée aux mêmes décisions qui avaient été identifiées comme risques éventuels de poursuite contre la Ville.*

Votes pour : 3

Votes contre : 5 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE. LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Thérèse Hudon, Michael O'Dowd, André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 19 JANVIER 2017

Aucun rapport spécifique de la séance ordinaire du 19 janvier 2017 puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

170213-35

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 16 FÉVRIER 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés aux séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 16 février 2017 :

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-170216-1.6 Appui à une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 2 702 211, 2 702 216, 2 702 228, 2 703 882, 2 703 884, 2 703 886 et 4 809 097 du cadastre du Québec (SE-2017-29)	X		
CA-170216-1.8 Acquisition d'ordinateurs portables auprès du Centre de services partagés du Québec pour la Direction de l'évaluation (SE-2017-48)		X	
CA-170216-1.9 Autorisation d'une dépense au contrat (APP-14-235) pour la fourniture de services professionnels de chargés de projet, de contrôleurs de projet et d'analystes intégrateurs en technologies de l'information (SE-2017-110)		X	
CA-170216-1.10 Autorisation des virements budgétaires relevant de la compétence d'agglomération apparaissant sur la liste du 16 janvier 2017 préparée par la Direction des finances (SE-2017-89)	X		
CA-170216-1.11 Consentement à la cession du contrat 2015-TDE-509 (APP-15-134) pour la fourniture et la livraison d'anthracite en vrac pour les unités de filtration des usines de production d'eau potable et approbation d'une entente à cet effet (SE-2017-92)	X		

Votes pour : 7
Vote contre : 1 (André Besner)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet Skyspa – Jugement Cousineau c. Boucherville et zonage parcellaire – Risques associés à la signature d'un contrat d'emphytéose – Calcul de taxes foncières et commerciales et loyers à payer – Points 7.6 et 7.7 à l'ordre du jour sur la procédure d'adoption de la modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage – Évaluation d'un terrain pour des fins commerciales vs des fins résidentielles – Qualité environnementale du terrain – Dossier politisé – Transmission d'une lettre des trois anciens politiciens du parti Alliance municipale et attente d'une réponse – Effet net d'une rencontre du 9 mars avec le promoteur du projet – Les enjeux prévus au PPU;
- Installation de panneaux d'arrêt.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Emplois d'été pour les étudiants affichés sur le site Web de la municipalité / Réponse à un citoyen sur la question de gouvernance de l'agglomération de Longueuil (le conseiller Michael O'Dowd);
- Remerciements à monsieur Éric Painchaud, chef de division Génie pour ses années de service / Fin du projet pilote sur l'installation d'un sens unique sur la rue Gauthier / Super clinique médicale et retour sur les questions posées en janvier / Manque de transparence et nécessité d'obtenir une analyse financière dans le dossier Skyspa / Réponse à un citoyen sur la question de gouvernance de l'agglomération de Longueuil (la conseillère Thérèse Hudon);
- Félicitations au Club optimiste et à madame Lise Sénéchal pour la tenue d'un dîner le samedi 11 février / Paiement de la publicité sur le projet Skyspa dans le journal local / Campagne sur la gouvernance de l'agglomération – Paiement de la campagne et décision de la municipalité à se joindre à cette campagne / Retour sur le dossier d'intervention de deux politiciens relativement à l'expulsion d'un citoyen lors d'une séance du conseil / Plan d'urbanisme et geste posé en 2009 par l'opposition / Réponse à un citoyen sur la question de gouvernance de l'agglomération de Longueuil (le conseiller André Besner);
- Bénéfices des décisions prises lors de la présente séance du conseil comme la politique de l'arbre et la politique culturelle (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Dénonciation du mandat qui avait été donné pour l'élaboration du plan d'urbanisme en 2009 / Consultation publique dans le cadre du projet Skyspa (la conseillère Michèle Archambault);
- Procédure de changement de zonage dans le cadre du projet Skyspa (le conseiller Jacques Bédard);
- Dénonciation face à l'opposition qui présente des projets de modification en séance tenante / Mot de félicitations à toutes l'équipe pour l'organisation de la Fête du Lac / Retour sur les commentaires d'un citoyen sur les fréquentations du Parc national du Mont-Saint-Bruno – Fréquentation et augmentation des résidents abonnés avec le programme d'accès pour les citoyens (la conseillère Marilou Alarie);

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Signature d'une pétition relativement au projet du Boisé des hirondelles / Opération de déneigement et révision des méthodes de travail au cours du mois de janvier due aux conditions hivernales difficiles (le conseiller Martin Guevremont);
- Information partagée avec l'opposition sur le projet Skyspa / Super clinique médicale et avancement du projet et annonce quant à l'arrivée de nouveau personnel de la santé à la clinique située dans l'immeuble de la pharmacie Uniprix / Campagne sur la gouvernance de l'agglomération de Longueuil / Invitation à participer au déjeuner du maire le samedi 18 février sous le thème des perspectives démocratiques / Invitation à participer à la réunion du conseil d'agglomération le jeudi 16 février / Annonce du lancement de la page Facebook du maire (le maire Martin Murray).

170213-36

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de lever la présente séance à 23 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
ANNEXE À LA RÉOLUTION 170213-16

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2016-169	1470, rue Montarville	Installation de deux enseignes murales et un auvent sans enseigne	D'approuver le PIIA 2016-169 conformément à la résolution 170118.13 du CCU
PIIA 2016-170	665, boulevard Clairevue Ouest	Installation de cinq enseignes murales détachées	D'approuver le PIIA 2016-170 conformément à la résolution 170118.14 du CCU
PIIA 2016-168	665, boulevard Clairevue Ouest	Agrandissement du bâtiment commercial	D'approuver le PIIA 2016-170 conformément à la résolution 170118.12 du CCU